

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 01064 Numéro SIREN : 341 516 953 Nom ou dénomination : 3P FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 17612

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/17612

Déposant :

Nom/dénomination : 3P FRANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 341 516 953

N° gestion : 1987 B 01064



17612.

3P FRANCE

Siège Social : ZI « Les Béthunes » avenue du Fief – 95310 Saint-Ouen-L'Aumône
Société par actions simplifiée au capital de 263.500,00 euros
N° Siren : 341 516 953

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018



A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. H. H.", located at the bottom right of the page.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3P FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

I



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients définies au sein l'article L.441-6-1 du code de commerce, du décret 2015-1153 du 27 novembre 2015 et de l'arrêté du 6 avril 2016 n'ont pas pu être validées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon



les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 13 juin 2019,

Le Commissaire aux comptes

CALISSEO



Nicolas CATEL

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 553	3 207	5 346	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	143	143		
Autres immobilisations corporelles	171 774	136 907	34 867	21 208
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 407		1 407	1 407
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 187		4 187	4 187
ACTIF IMMOBILISE	186 064	140 257	45 807	26 802
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	109 990		109 990	281 897
Créances				
Clients et comptes rattachés	703 776	2 930	700 846	675 043
Fournisseurs débiteurs	3 528		3 528	2 138
Personnel				22
Etat, Impôts sur les bénéfices	46 599		46 599	23 261
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 413		5 413	14 410
Autres créances	3 141		3 141	851
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				9 010
Valeurs mobilières de placement	221 754		221 754	218 446
Disponibilités	914 165		914 165	756 314
Charges constatées d'avance	4 342		4 342	13 566
ACTIF CIRCULANT	2 012 707	2 930	2 009 777	1 994 958
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 198 771	143 188	2 055 584	2 021 761

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10.000€ - RCS Nanterre 508 418 428
www.calisséo.fr

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	263 500	263 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	26 350	26 350
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	954 753	815 224
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	82 965	139 528
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 327 567	1 244 603
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	1 744	1 593
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 744	1 593
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	41 969	29 832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 774	578 398
Personnel	27 515	20 710
Organismes sociaux	49 906	65 891
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	79 516	69 062
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 664	5 349
Dettes fiscales et sociales	160 601	161 013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 929	6 322
Produits constatés d'avance		
DETTES	728 016	777 158
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	2 055 584	2 021 761

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10.000€ - RCS Nanterre 503 418 428
www.calisséo.fr

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	3 434 952	4 172 223	-737 271	-17,67
Production vendue	137 531	96 535	40 996	42,47
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	40 955	16 928	24 027	141,94
Total	3 613 437	4 285 685	-672 249	-15,69
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	2 358 130	3 171 972	-813 842	-25,66
Variation de stock (m/ses)	176 695	-104 063	280 759	-269,80
Achats de m.p. & aut.approv.	18 265	60 522	-42 257	-69,82
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	459 325	457 629	1 696	0,37
Impôts, taxes et vers. assim.	18 375	12 785	5 590	43,72
Salaires et Traitements	322 811	314 464	8 347	2,65
Charges sociales	158 478	165 318	-6 840	-4,14
Amortissements et provisions	15 665	15 958	-293	-1,84
Autres charges	3 513	12 788	-9 275	-72,53
Total	3 531 258	4 107 373	-576 115	-14,03
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 179	178 312	-96 133	-53,91
Produits financiers	3 463	1 999	1 464	73,26
Charges financières	598	1 093	-495	-45,26
RESULTAT FINANCIER	2 865	906	1 959	216,16
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	85 044	179 218	-94 175	-52,55
Produits exceptionnels	36 066	801	35 265	NS
Charges exceptionnelles	33 588		33 588	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 478	801	1 677	209,32
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	4 557	40 491	-35 934	-88,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	82 965	189 528	-56 564	-29,85

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10.000€ - RCS Nanterre 503 418 428
www.calisseo.fr

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3P FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 055 584 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 965 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

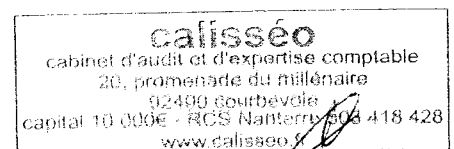
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



83 - 85 boulevard de Charonne 75011 PARIS

01 40 09 54 54

Page

Document non certifié comptable



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : table prescrite par le code des assur. TH0002/TF0002

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 7 830 euros. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 - Crédits d'impôts.

Le produit du CICE, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés du même titre de cet exercice.



Règles et méthodes comptables

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10 000€ - RCS Nanterre 503 418 428
www.calisseo.fr

FCN

83 - 85 boulevard de Charonne 75011 PARIS

01 40 09 53 54

Page

11

Une équipe de 15 experts comptables



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 703	6 938	8 087	8 553
Immobilisations incorporelles	9 703	6 938	8 087	8 553
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	143			143
– Installations générales, agencements aménagements divers	113 304	18 976		132 280
– Matériel de transport	6 639		6 639	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 270	14 768	13 543	39 494
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	158 355	33 743	20 182	171 916
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 407			1 407
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 187			4 187
Immobilisations financières	5 594			5 594
ACTIF IMMOBILISE	175 652	40 681	28 269	186 064

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10.000€ - RCS Nanterre 503 418 428
www.calisséo.fr

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 703	1 592	8 087	3 207
Immobilisations incorporelles	9 703	1 592	8 087	3 207
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	143			143
– Installations générales, agencements aménagements divers	98 504	11 072		109 576
– Matériel de transport	231	397	627	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 270	2 605	13 543	27 331
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	137 147	14 073	14 170	137 050
ACTIF IMMOBILISE	146 849	15 665	22 257	140 257

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 772 362 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 377		1 377
Prêts			
Autres	4 187		4 187
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	703 776	703 776	
Autres	58 681	58 681	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 342	4 342	
Total	772 362	766 799	5 564

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

calisseo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10 000€ - RCS Nanterre 503 416 428
www.calisseo.fr

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	163 608
<i>Autres créances</i>	4 704
<i>Disponibilités</i>	5 453
Total	173 765

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 216 868 euros pour une valeur comptable de 216 301 euros. Le montant des plus-value latentes s'élève à 567 euros.

Les titres de placement sont évalués à la clôture de l'exercice. Les plus-values latentes résultant de cette évaluation ne sont pas comptabilisées.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Ils s'entendent des valeurs admises aux négociations sur un marché réglementé.

S'agissant des titres d'OPCVM, ils sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative.

L'écart net d'évaluation constaté entre la valeur liquidative des titres à la clôture et à l'ouverture de l'exercice est compris dans le résultat imposable de la société.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 263 500,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 527,00 euros.



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 686 048 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 744	1 744		
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	521 774	521 774		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	160 601	160 601		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	1 929	1 929		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	686 048	686 048		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	13 559
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	44 206
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
Total	57 765

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
<i>Charges d'exploitation</i>	4 342
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
Total	4 342

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10 000€ - RCS Nanterre 503 418 428
www.calisseo.fr

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 4 300 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Résultat financier

Le règlement ANC n°2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture) prévoit que les écarts de change sur créances et dettes commerciales ne sont plus classés en résultat financier, mais obligatoirement en résultat d'exploitation. Depuis l'exercice 2017, la société 3p france enregistre les résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales en résultat d'exploitation dans les nouveaux comptes 656 et 756 au lieu des comptes 666 et 766.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79131000 - Transfert charges externes invest.	19 360	
79144100 - Avantage nature véhicule	7 668	
Transfert de charges d'exploitation	27 028	
Total	27 028	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Dons, libéralités	27 576	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	6 012	
Produits des cessions d'éléments d'actif		8 490
Transfert de charges		27 576
Total	33 588	36 066

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10 000€ - RCS Nanterre 508 418 428
www.calisseo.fr

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges exceptionnelles

	Montant
79700000 - Transfert de charges exceptionnell.	27 576
Transferts de charges exceptionnelles	27 576

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	80 902
Taux Réduit - 15 %	38 120
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	5 266
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	10 717
Crédit d'impôt compétitivité et emploi	7 830
Autres imputations	

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 courbevoie
capital 10 000€ - RCS Nanterre 803 418 428
www.calisseo.fr



[Signature]

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Personnel salié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Total	6	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

calisséo
cabinet d'audit et d'expertise comptable
20, promenade du millénaire
92400 Courbevoie
capital 10.000€ - RCS Nanterre 803 418 428
www.calisseo.fr

Autres informations

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	1 183
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
Total	1 183
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 1 183 euros.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

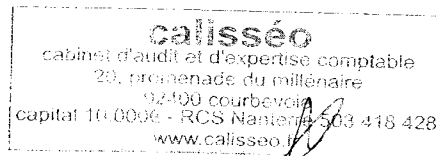
La société a souscrit un contrat Indemnités de fin de Carrière (IFC) auprès de l'assureur AXA en 2015.

Au 31/12/18, l'épargne valorisée s'élève à 20.761,06 €.

L'engagement IFC au 31/12/2018 calculé selon les hypothèses actuarielles retenues précédemment s'élève à 74.548 €, soit un engagement net pour la société de 53.787 €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



FCN

83 - 85 boulevard de Charonne 75011 PARIS

01 40 09 54 54

Page 21 sur 22

Une rapport de l'expert-comptable



Signature

3P FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 263 500 €
Siège social : ZI «Les Béthunes» - Avenue du Fief Bât C
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
341 516 953 RCS PONTOISE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 82 695 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 82 695 €
- En totalité au compte "autres réserves" : 82 695 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017	-
Exercice clos le 31 décembre 2016	120 000 €, soit 240 € par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 960 € dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 119 040 €
Exercice clos le 31 décembre 2015	120 000 €, soit 240 € par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 960 € dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 119 040 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2019

Certifié conforme
Le Président

